

**MAIRIE DE
CHAMPILLON**

NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
prononcée par le maire au nom de la commune

Arrêté n° 2023-79

Demande déposée le 01/12/2023

N° DP 51119 23 S0014

Par :	Monsieur DESSELIER Romain
Demeurant à :	2ter Rue de Trois Puits 51500 MONTBRE
Représenté par :	
Pour :	Remplacement des menuiseries.
Sur un terrain sis à :	13 rue Pasteur CHAMPILLON

Destination : Habitation.**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-4 et s., R.421-1 et s.,
Vu l'affichage en Mairie en date du 01/12/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation susvisée,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23/02/2017, modifié le 17/09/2018 et le 26/01/2022,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

La réalisation des travaux faisant l'objet de la déclaration susvisée est autorisée.

ARTICLE 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Champillon, le 11/12/2023

Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN

